

LE SCoT

et sa

RÉVISION GÉNÉRALE

**TOUS CONCERNÉS...
 PARTICIPEZ !**

QU'EST-CE QU'UN SCoT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et un projet de territoire. Il fixe pour 20 ans les grandes orientations pour préserver l'équilibre entre le développement urbain et économique, d'une part, la préservation des espaces naturels et agricoles, d'autre part, de notre bassin de vie.

Il permet d'adapter aux spécificités et enjeux du territoire les politiques nationales et régionales.

Le SCoT en application a été adopté en décembre 2012.

SUR QUOI INTERVIENT LE SCoT ?

Il veille à la cohérence et l'harmonisation des politiques publiques locales dans l'organisation de l'espace et l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, l'aménagement commercial, artisanal et logistique, ou encore l'environnement.

QUI PORTE LE SCoT ?

Il est conçu et animé par des élus des 7 intercommunalités de la grande région de Grenoble, au sein de l'EP SCoT. Son élaboration puis sa mise en œuvre associent les intercommunalités membres, l'État, les chambres consulaires, les parcs naturels régionaux, et les acteurs, habitants et usagers du territoire. **Tous pouvant contribuer à son élaboration, sa modification et sa révision.**

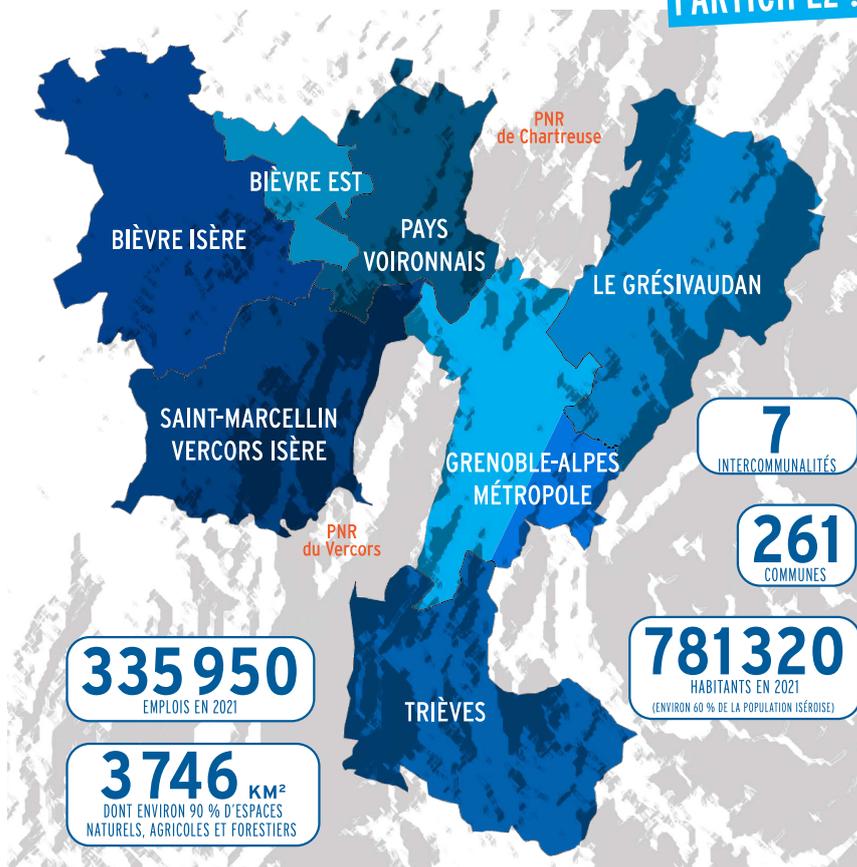
LES DOCUMENTS DU SCoT

Le Rapport de présentation : il permet d'identifier les forces et faiblesses du territoire. Il justifie les choix retenus pour établir le PADD et le DOO et évalue leurs impacts sur l'environnement.

PADD : le **Projet d'aménagement et de développement durable** est la vision de ce que l'on veut faire du territoire à long terme, le projet politique porté par les élus. Dans le SCoT révisé, le PADD deviendra le **Projet d'aménagement stratégique (PAS)**.

DOO : le **Document d'orientations et d'objectifs** traduit les orientations définies dans le PADD en moyens d'action et en prescriptions, dans l'espace et dans le temps, à l'aide de documents graphiques.

DAC : le **Document d'aménagement commercial** fixe la stratégie et les outils pour organiser l'implantation des grandes et moyennes surfaces commerciales.



LE PÉRIMÈTRE DU SCoT DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE (Greg)

Par sa superficie et le nombre de communes, le SCoT de la Greg est le plus grand d'Auvergne-Rhône-Alpes.

En résumé

Le SCoT de la Grande région de Grenoble est un outil cadre pour guider les élus et acteurs locaux dans l'aménagement des communes et intercommunalités. Localement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ses objectifs.

Alors

pourquoi engager la **RÉVISION GÉNÉRALE** du SCoT ?

POURQUOI ENGAGER LA RÉVISION DU SCOT ?

Nécessaire pour vos territoires

Élaboré pour répondre à des phénomènes observés dans les années 2000, en particulier la dynamique de périurbanisation, le SCoT apparaît aujourd'hui en décalage avec les besoins du territoire.

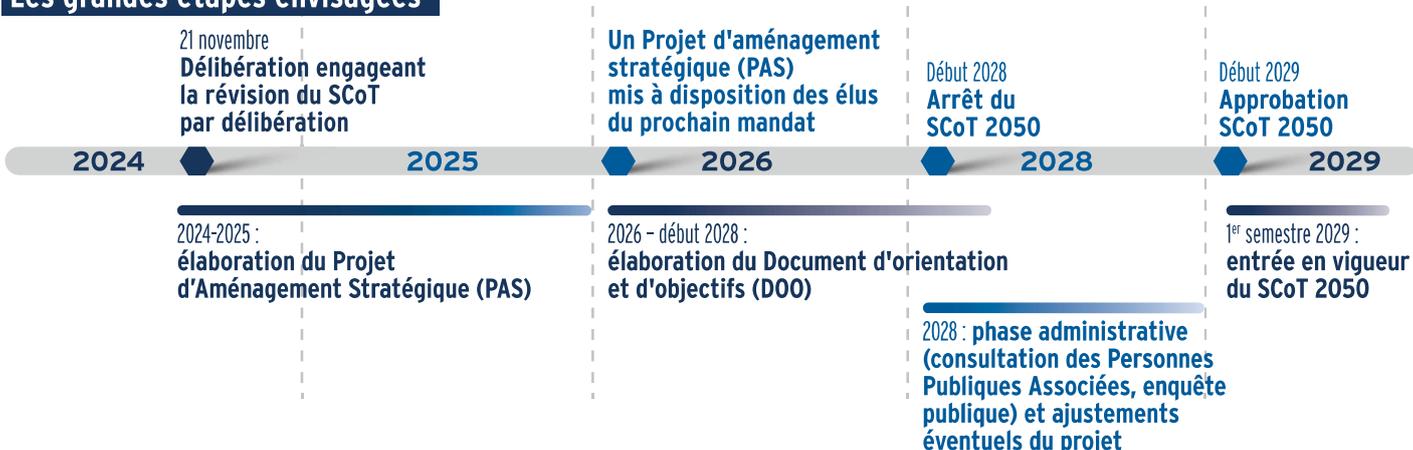
Un travail d'évaluation, conduit en 2024 par les élus, a mis en évidence des dispositions inadaptées aux nouveaux enjeux, notamment au regard du contexte environnemental et climatique. Il a également montré la nécessité d'adapter le rôle du SCoT aux capacités d'action que les intercommunalités ont développé depuis plus de 10 ans, afin qu'il prépare au mieux la grande région de Grenoble à 2050.

Le 21 novembre 2024, le Comité syndical de l'établissement public du SCoT a ainsi décidé d'engager la révision générale du schéma, avec deux priorités :

- contribuer à la résilience globale du territoire, en se donnant la capacité de s'adapter aux évolutions et changements rencontrés ;
- veiller à la cohérence interterritoriale des réponses aux enjeux et spécificités de la grande région de Grenoble, en réadaptant le rôle du SCoT dans l'articulation des politiques publiques.

Ce travail de plusieurs années, va consister à redéfinir ensemble les enjeux des 7 intercommunalités partenaires de la Greg, à construire une vision partagée de l'avenir et à s'accorder sur un cap et des trajectoires convergentes autour de principes d'aménagement communs.

Les grandes étapes envisagées



TOUS CONCERNÉS... PARTICIPEZ !

Retrouvez plus d'informations sur la procédure et ses étapes, les échéances et dates des réunions ainsi que les moyens de participer sur la page dédiée du site de l'EP SCoT : scot-region-grenoble.org



Se concerter et construire ensemble

Le rôle du SCoT est d'améliorer le fonctionnement du territoire en prenant en compte les attentes de ses acteurs, habitants et usagers. Son élaboration nécessite par conséquent une démarche partenariale, autour des élus et des EPCI membres de l'Établissement public. Dans cet objectif, un dispositif de **concertation du public** sera mis en place tout au long de la procédure : il permettra d'informer de l'avancée des travaux et des principales échéances, mettra à disposition de la documentation et favorisera l'expression de propositions visant à enrichir le projet. En parallèle, la participation d'acteurs de terrains (réseaux de professionnels, réseaux associatifs, etc.) sera organisée lors des grandes étapes de la démarche, afin de partager les réflexions du Comité syndical et prendre en compte leur vision du territoire à l'horizon 2050.

Édité par l'Établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble
Adresse du siège : 44, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble - Tél : 04 76 28 86 39
<https://scot-region-grenoble.org>
Directeur de la publication : Joël Gullon, président
Coordination : Benoît Parent, directeur
Création, mise en page : Valérie Lassablière, Ça crée Val

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **RÉVISION**
SCoT 2030 ▶ **50**
DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC